CERTIFICAT QUALIBAT

TRAITEMENT DE L'AMIANTE

Numéro AM1546 **Valable du 26/08/2025 au 25/08/2027**

ACCREDITATION N°5-0545, LISTE DES SITES ET PORTÉE DISPONIBLE SUR WWW.COFRAC.FR

Situation administrative et juridique

Date de création : 01/08/1999
Forme juridique : SARL

Capital : 150 000

Registre du commerce ou répertoire des métiers :
RC LORIENT 1999B00556

Etablissement : Principal
Numéro Siret : 408 724 102 00038
Code NACE : 4399B
Numéro caisse de congés payés : 5606294 02 0

Assurance Responsabilité travaux :
MMA IARD 143851128

Assurance Responsabilité civile et environnementale :
MMA IARD 140785370

Situation fiscale et sociale : A jour au 31/12/2024

Dénomination sociale : BCM CONSTRUCTIONS
Sigle : BCM CONSTRUCTIONS

PA DE KERANNA
BP 80394
PLUMELIN
56500 PLUMELIN

Téléphone : 02 97 60 51 51 **Fax :** 02 97 60 54 00
Portable : 06 13 37 60 99
Responsabilité légale : LE GALEZE CHRISTOPHE CO-GÉRANT
LE GALEZE JEROME CO-GÉRANTE

Responsable Technique :

Site internet :
E-mail : direction@bcm-constructions.fr

Classification

	Effectif moyen	Tranche de classification	Chiffre d'affaires H.T.	Tranche de classification
Globale	30	EFF3	4 378 658	CA6
Dans l'activité	7	EFF2	0	CA1

Certification 1552 Traitement de l'amiante

Code / étape*	Secteur(s) d'activités (à titre informatif selon l'annexe C la norme NF X 46-011)	Date d'attribution	Date d'échéance
Certification probatoire	Ouvrages extérieurs de bâtiment Ouvrages intérieurs de bâtiment Niveau d'empoussièrement : 2 - Date màj du D.U. : 16/12/2024	26/08/2025	25/08/2027

L'entité identifiée ci-dessus a été évaluée dans les conditions fixées par la norme NF X46-011 en vigueur et jugée conforme aux exigences de la norme NF X46-010 version 2012 : "Travaux de traitement de l'amiante - Référentiel technique pour la certification des entreprises" et en application des textes réglementaires suivants : Décret n°2012-639 du 4 mai 2012 modifié relatif aux risques d'exposition à l'amiante et Arrêté du 25 juillet 2022 fixant les conditions de certification des entreprises réalisant des travaux de retrait ou d'encapsulage d'amiante, de matériaux, d'équipements ou d'articles en contenant et les conditions d'accréditation des organismes certificateurs.
En conséquence de quoi il lui est délivré le présent certificat, établi conformément aux dispositions de la norme ISO/CEI/17065.

Emis le 28/08/2025

QUALIBAT Votre label de fiabilité Signé par QUALIBAT

SIGNED & CERTIFIED BY CODIRVE 28/08/2025 12:09

Le Président de la commission

Bertrand DECUIGNIERE

Le Président de Qualibat

Gérard SÉNIOR

Version 2025